



## Locataire face à changement de mandataire

Par **sandnord**, le **29/11/2018** à **13:53**

bonjour, je loue un appartement depuis septembre 2013 qui, jusqu'au mois d'octobre 2018, était géré par foncia (je leur ai réglé à l'entrée des lieux la somme de 3052,88€ (soit: 945€ de loyer. provision charges de 60€. 10,66€ d'assurance habitation. 2,30€ de frais d'échéance. Honoraires de l'agence 1089,92€ et encore 945€ de garantie)  
Le nouveau gestionnaire choisi par la propriétaire n'affiche sur mon compte que 945€ comme dépôt de garantie de ma part....j'avoue avoir le sentiment de me "faire avoir", si vous avez connu cette situation, pouvez vous m'aidez s'il vous plait?...car je me sens "financièrement" complètement perdue!!!!  
merci d'avance

Par **Lag0**, le **29/11/2018** à **17:16**

Bonjour,  
Je ne vois pas ce qui vous gêne ici ?  
C'est tout à fait normal.  
Le nouveau mandataire ne prend en compte que le dépôt de garantie. Les frais d'agence et autres touchés par le mandataire précédent ne le regardent pas.